



Déclaration de travaux ou permis de construire

Par **Eric59000**, le **30/03/2013** à **14:51**

bonjour,rnrnDans le fond de mon jardin, j'ai un chalet de jardin 3.00 X 3.00 pour lequel j'ai fait une déclaration de travaux en 2006.rnje souhaite remplacer la toiture de mon chalet par celle d'un préau qui serait plus large et qui couvrirait, d'un coté, une terrasse 4.00 X 3.00 dans le prolongement, et de l'autre coté 1.00 X 3.00 (pour un abris bois).rnceci me ferait donc une emprise au sol de 8.00 X 3.00.rnje serai également en limite de propriété de chaque coté (mon terrain faisant une largeur de 8.00rnrnma question est donc la suivante : rnj'ai déclaré mon chalet en 2006 pour une surface au sol de 9m² et mon projet ferait 24m² au sol (dont les 9m² du chalet) : quelle demande dois-je faire ? déclaration ou permis ??rnrnfaut il une autorisation de mes voisins pour venir en limite de propriété ?rnrnCdtrnrnEric59000

Par **cocotte1003**, le **30/03/2013** à **18:37**

Bonjour, déclaration de travaux ou permis, peu importe, il vous faudra respecter les limitations de propriété prévues dans le PLU de votre commune. L'accord de votre voisin ne sera d'aucune utilité. Normalement, c'est une déclaration de travaux qu'il vous faut puisque moins de quarante m carré, cordialement